

Les principales décisions prises par le comité syndical

2nd semestre 2022



Chères collègues, Chers collègues,

1973 : année de création du SATESE 37. Le 5 novembre, le Ministre de l'Intérieur de l'époque autorisait ainsi la constitution d'un « syndicat mixte » chargé de veiller au bon fonctionnement des stations d'épuration et d'apporter une assistance technique aux personnes publiques ou privées chargées d'assurer leur fonctionnement.

À l'initiative de cette structure : le Conseil Général (devenu depuis Départemental) d'Indre-et-Loire, vingt communes et deux syndicats à vocation multiple (SIVOM).

Force est de constater qu'en 2023, le SATESE 37 est toujours bien présent dans le paysage territorial de notre département et qu'il est devenu au fil des ans, grâce à ses qualités et ses valeurs, un acteur majeur dans le domaine de l'assainissement, peuvent ainsi en témoigner les 91 collectivités actuellement adhérentes (235 sur les 272 communes d'Indre-et-Loire).

En cette année toute particulière, il conviendra donc de fêter cet événement comme il se doit avec vous, chères et chers collègues, mais également avec les représentant(e)s de vos collectivités, les partenaires de notre Syndicat et les agents, actuels comme anciens.

D'ailleurs, vous serez prochainement destinataire d'une communication en ce sens. Ce n'est quand-même pas tous les jours que l'on a 50 ans !

Joël Pélicot
Président du SATESE 37

POLITIQUE

► Composition du Bureau

Comme suite à la démission de Jacqueline BOURGUIGNON, 3^e Vice-Présidente chargée de l'assainissement non collectif, l'Assemblée délibérante a procédé, lors du Comité Syndical du 12 décembre 2022, à la désignation du nouveau Vice-Président chargé de représenter la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher (CCBVC) au sein du Bureau du SATESE 37. Il s'agit de Lionel CHANTELOUP, 1^{er} Vice-Président de la communauté de communes.

► Partenariat GIP RECIA/ SATESE 37

À la suite de la mutation externe de son Responsable informatique/téléphonie en août dernier, le SATESE 37 a fait le choix d'externaliser ces prestations. Afin de permettre au Syndicat de continuer à répondre à ses besoins en numérique tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé, il a été décidé de faire appel aux services du Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA. À l'occasion du Comité Syndical du 26 septembre 2022, l'Assemblée délibérante a approuvé l'adhésion au GIP et la souscription au service « Prestations Numériques Mutualisées ». Lors du Comité Syndical du 12 décembre 2022, l'Assemblée a désigné Joël PELICOT, Président du SATESE 37, et Bernard ELIAUME, 5^e Vice-Président, respectivement représentants titulaire et suppléant, pour siéger au sein de l'Assemblée Générale du Groupement.



ADMINISTRATION GENERALE

► Délégations de compétences

Lors du Comité Syndical du 26 septembre 2022, l'Assemblée délibérante a approuvé l'adhésion, au 1^{er} octobre 2022, des communes de Marigny-Marmande et Saint-Roch pour la compétence « Contrôle des raccordements AC ».

RESSOURCES HUMAINES

► Médiation Préalable Obligatoire

Dans le cadre de la pérennisation de la Médiation Préalable Obligatoire (MPO) décidée par le législateur dans la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021, les collectivités et les établissements publics du département peuvent désormais choisir d'adhérer à une nouvelle mission obligatoire des Centres de Gestion. Le 26 septembre 2022, l'Assemblée délibérante a décidé d'adhérer à ce nouveau service et a approuvé les termes de la convention cadre établie par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire (CDG 37).

► Lignes Directrices de Gestion

L'une des innovations de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 consiste en l'obligation, pour les collectivités et les établissements publics, de définir des Lignes Directrices de Gestion (LDG). Ces lignes définissent les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire au sein de chaque structure, compte tenu des politiques publiques mises en œuvre par ceux-ci et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences. Conformément à cette obligation, le SATESE 37 a établi ses LDG, qui constituent LE document de référence pour la gestion des ressources humaines du Syndicat. L'Assemblée délibérante a pris connaissance de ce document à l'occasion du Comité Syndical du 26 septembre 2022.

Tableau des effectifs

Lors du Comité Syndical du 12 décembre 2022, il a été décidé de supprimer un poste de Technicien principal de 2^e classe, ainsi qu'un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Protection Sociale Complémentaire

Afin de permettre le renforcement de la couverture des risques des agents du SATESE 37, l'Assemblée délibérante a approuvé, à l'occasion du Comité Syndical du 12 décembre 2022, la mise en œuvre de la participation « santé » à compter du 1^{er} janvier 2023. Elle a choisi de moduler cette participation en tenant compte de la catégorie des agents, dans le but de renforcer la dimension sociale de cette mesure.

FINANCES

Passage anticipé à la M57

Conformément à la demande formulée par Béatrice WACONGNE, Comptable Publique, l'Assemblée a approuvé, lors du Comité Syndical du 26 septembre 2022, le passage anticipé du SATESE 37 à la nomenclature budgétaire et comptable M57 et ce, à compter de l'exercice 2023. Seul le budget principal (22700) du Syndicat est concerné par cette évolution, le budget annexe (22701) étant soumis au référentiel M49.

Règlement budgétaire et financier

Dans la continuité de l'évolution vers la nomenclature M57, le SATESE 37 a établi son Règlement Budgétaire et Financier (RBF). L'objectif de ce règlement est de formaliser et de préciser les règles de gestion budgétaire et comptable applicable au Syndicat. Ce document précise également les règles de gestion internes propres au SATESE 37, dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et de l'instruction budgétaire et comptable applicable. Le 12 décembre 2022, l'Assemblée délibérante a approuvé le règlement qui lui a été soumis.

Orientations budgétaires 2023

Une nouvelle fois, le SATESE 37 a établi son « rapport sur les orientations budgétaires ». Outre l'obligation fixée par la réglementation, ce rapport a été l'occasion, pour l'exécutif, de présenter aux Délégué(e)s l'évolution de la situation fi-

nançière du Syndicat, ainsi que les grandes orientations pour les années à venir; et, pour les Délégué(e)s, de disposer d'une analyse budgétaire complète leur permettant de se prononcer sur le projet proposé par l'exécutif. Ce rapport a été un véritable appui au débat d'orientation budgétaire et a participé au renforcement de la démocratie participative au sein de l'établissement.

Tarifs 2023

Conformément aux orientations budgétaires proposées pour 2023, l'Assemblée délibérante a approuvé le projet de tarifs qui lui a été soumis. Si la contribution des membres a simplement été « arrondie », les prestations liées à l'assainissement collectif (AC) n'ont pas évolué par rapport à l'an passé. Les tarifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ont, quant à eux, été revalorisés de 5%.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Programme prévisionnel 2023

Concernant le « suivi station d'épuration », le programme 2023 prévoit 709 visites sur site, auxquelles viennent s'ajouter 103 interventions sur le réseau et 45 réunions de synthèse. Ces 857 interventions sont réalisées sur un parc de 237 stations d'épuration. Le suivi de 12 stations d'Industriels ou Etablissements Publics/Privés vient compléter ce programme.

Dans le cadre de la « prestation travaux », il est prévu une vingtaine d'actions sur les 8 stations d'épuration en construction, extension ou aménagement. Il convient d'y ajouter d'éventuelles missions réalisées en partenariat avec l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales d'Indre-et-Loire (ADAC 37).

Au niveau des « études spécifiques », une vingtaine d'actions est inscrite au programme de 2023.

Enfin, dans le cadre de sa nouvelle compétence, le SATESE 37 prévoit de réaliser près de 400 contrôles de raccordements au réseau public de collecte des eaux usées.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Programme prévisionnel 2023

Dans le cadre de la mission « contrôle du neuf », le programme 2023 prévoit 950 visites (projet et réalisation). À cela

viennent s'ajouter 900 visites « diagnostic immobilier » et 1 000 visites « contrôle de fonctionnement ». Concernant les « opérations groupées de réhabilitation », il s'agit d'attribuer les dernières aides et de finaliser l'animation de ces opérations.

QUALITÉ

Démarche RSO

Lors du Comité Syndical du 26 septembre 2022, Didier LORGERIE, Responsable Qualité - Gestion des Risques, a présenté, dans un premier temps, les 5 étapes composant un « projet » (émergence, faisabilité, conception, réalisation et capitalisation).



S'agissant de l'étape « faisabilité », l'intéressé a rappelé la sensibilisation RSO faite auprès des Elu(e)s et des agents. Puis il a présenté les résultats de l'enquête réalisée en interne. Il a présenté enfin l'analyse risque/opportunité portant plus spécifiquement sur les ressources allouées à cette démarche.

Au titre de la « conception », Didier LORGERIE a rappelé les différentes priorités de ce projet et indiqué que des groupes de travail avaient été constitués selon les thématiques retenues.

Enfin, au niveau de la « réalisation », l'intéressé a exposé les choix retenus en matière d'objectifs et précisé les tâches confiées aux différents groupes de travail.

Pour en savoir plus...

Toutes les décisions et leurs documents sont consultables sur le site internet du SATESE 37 : www.satесе37.fr



CALENDRIER DES PROCHAINS COMITÉS SYNDICAUX

Lundi 12 juin 2023

Lundi 25 septembre 2023

Lundi 4 décembre 2023

À la Maison des Sports de Parçay-Meslay, à 14h30 précises

www.satесе37.fr



Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire
ZA n°1 du Papillon, 3 rue de l'Aviation, 37210 PARCAY-MESLAY
Tél. 02 47 29 47 37 - Fax 02 47 29 47 38 - satесе37@satесе37.fr

Directeur de publication : Joël Pélicot - Rédaction : Stéphanie Riocreux, Rodolphe Rouault -
Conception/montage : EFIL Communication - www.efil.fr - ISSN : 2114-0545